



ferroviaire

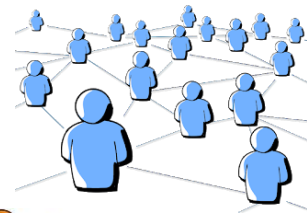
Syndicalisme de référence
des salariés de la branche !

COVID-19



SA SNCF

Directions Transverses



Santé, sécurité, mesures de protection pour une reprise d'activité au sein de la SA SNCF!

Paris, le 11 mai 2020

EN QUELQUES MOTS...

Le Gouvernement a annoncé la reprise d'activité des entreprises à partir du 11 mai prochain.

Les entités de la SA SNCF sont prestataires des différentes activités du Groupe, elles adaptent leur production en fonction de leurs clients.

Ainsi, la quasi-totalité des Directions transverses ont continué majoritairement leur activité en télétravail avec quelques agents, du fait de la nature de leurs missions, ont continué d'intervenir sur le terrain pour assurer un maintien optimal de l'activité.

Concernant la reprise, si un nombre conséquent de salariés continueront le télétravail jusqu'au 8 juin, un nombre croissant d'agents de différents services vont reprendre leurs fonctions soit pour réaliser leurs missions opérationnelles sur site, soit pour vérifier que les normes d'accueil des salariés dans les bâtiments sont respectées.

Pour préparer cette reprise l'employeur doit assumer ses responsabilités de prévention envers ses salariés. (L4121 -1)

L'UNSA-Ferroviaire a revendiqué la protection de tous les salariés.

LE SUJET

Depuis le 16 mars, la stratégie définie est celle du confinement et du télétravail généralisé (dans la mesure du possible). Le gouvernement a annoncé la date du 11 mai pour entamer le déconfinement.

Pour accompagner cette démarche, la Direction a entrepris, avec vos élus, une reprise progressive de l'activité sur les lieux de travail. Toutes les semaines des réunions de CSSCT (Commissions Santé Sécurité des Conditions de Travail) sont réunies et celles de CSE ordinaires et extraordinaires se multiplient.

Compte tenu de la configuration différente de chaque poste, l'UNSA-Ferroviaire milite pour que chaque salarié soit protégé dans son contexte de travail.

❖ Mesures de protection du personnel

Le respect des gestes barrières que nous connaissons tous ne doit dédouaner la Direction de ses devoirs. Elle doit mettre en place obligatoirement la fourniture de matériel de protection, pour **TOUS** les salariés, quels que soient l'endroit et le type de postes. La Direction doit également établir des fiches de protection sanitaire par tâche et par métier. Certaines fiches "génériques" existent, mais à ce jour, seules 2 fiches spécifiques figurent dans le Document Unique (DU) pour toutes les Directions du périmètre de la CSSCT des Directions Transverses. **Les entités doivent mettre à jour leur DU au plus tard à la veille de la reprise.** Ce document doit **légalement** être vivant et dynamique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces fiches doivent être absolument présentées à l'ensemble des agents avant leur prise de service, à la suite de cette période d'arrêt d'activité et de confinement. Le respect de ces fiches est indispensable pour assurer la sécurité de chacun et ce, sous la responsabilité de l'employeur.

PORT DU MASQUE CHIRURGICAL (OU ÉQUIVALENT)

Nous avons appris lors de la CSSCT du 30 avril que la livraison de la commande de masques était prévue au cours du mois de mai.

Vos représentants **UNSA-Ferroviaire** s'assureront que ce délai soit respecté et que tous les agents avant leur retour dans leurs postes soient dotés du matériel nécessaire à leur protection.

Une généralisation du port du masque pour TOUS est de mise, dès l'instant où deux agents sont présents dans un même local de travail. La dotation journalière sera de 2 masques par agent (un masque à une durée d'utilisation de 4 heures). Ils seront remis sur émargement.

Après usage, le masque est à placer dans un "petit" sac plastique, lequel sera fermé puis disposé dans un second sachet avant de jeter l'ensemble avec les déchets ménagers (il faudra ensuite se nettoyer les mains avec de l'eau et du savon).

L'UNSA-Ferroviaire a questionné la Direction sur la dotation de ces « petits » sacs plastiques. Voici la réponse que nous avons obtenue : les entités en sont déjà pourvues et seront autonomes, pour faire des commandes complémentaires.

GANTS

À la suite de la demande "insistante" de nombreux agents, **l'UNSA-Ferroviaire** préconise la mise à disposition de gants jetables. Cette protection pourra être utilisée lors de l'absence d'une personne tierce chargée de nettoyer les outils ou le matériel et lorsque le nettoyage est difficilement réalisable.

Si plusieurs agents utilisent les mêmes claviers ou matériels (notamment les photocopieurs), ceux-ci seront recouverts d'un film plastique de type alimentaire. Il sera à changer autant de fois que nécessaire.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que le lavage des mains (eau+savon ou gel hydro alcoolique) demeure le geste barrière premier et que l'entreprise doit mettre le nécessaire hygiénique à disposition des agents et ce, sur tous les lieux de travail.

LUNETTES OU VISIÈRES

Dans les bureaux partagés, open-space et postes où la distanciation minimale d'un mètre ne peut pas être respectée, **l'UNSA-Ferroviaire** préconise le port de lunettes ou visières de protection en complément du port du masque. Il en va de même pour les agents sur le terrain qui effectuent des tâches incompatibles avec cette règle d'espacement "social"

TEMPÉRATURE

La Direction nous informe qu'un thermomètre sera à disposition des agents aux différents points d'accueils des bâtiments.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il s'agit d'une mesure complémentaire et utile. Cette utilisation doit faire l'objet d'une procédure stricte (désinfection et gestion de l'outil). Le personnel des accueils seront-ils amenés à gérer ces thermomètres ? Sinon qui ?

❖ Accès aux bâtiments/Reprise progressive de l'activité en présentiel

Le 11 mai, seuls 13% des agents du périmètre des Directions transverses reprennent physiquement le travail, des mesures sanitaires "empiriques" sont prises, elles doivent permettre aux agents de travailler "en toute sécurité"...

Pour l'UNSA-Ferroviaire, tous les doutes ne sont pas levés. Quid des visites techniques sur les sites ? Comment garantir que tous les contrôles soient réalisés ? Quelles sont les actions obligatoires à réaliser ?

Depuis le 4 mai, DFM ET (Direction du Facility Management et de l'environnement de travail) est fortement mise à contribution, notamment sur le terrain, afin que toutes les mesures soient appliquées avant la reprise (partielle et progressive) en présentiel des agents et des prestataires de l'ensemble des services.

L'entreprise a rédigé un guide méthodologique à suivre pour accompagner le retour au travail sur sites.

Les locaux (bureaux, postes, réfectoires, douches ainsi que les toilettes) et le matériel informatique partagé (imprimantes) doivent être nettoyés, voire aérés en fonction des consignes locales. Il faut dédier, si possible, un poste informatique à un chaque agent. Dans le cas contraire, le poste doit être désinfecté avant et après chaque utilisation. Les véhicules de service doivent aussi être alloués individuellement au mieux des capacités du parc.

L'UNSA-Ferroviaire demande que toutes les visites réglementaires soient effectuées avant la reprise des agents en présentiel (climatisation, ascenseurs, fontaines à eau).

L'UNSA-Ferroviaire met l'entreprise devant ses responsabilités : les plans de prévention doivent être effectués pour les bâtiments fermés durant la période de confinement.

Des avenants aux contrats de nettoyage avec les prestataires sont en cours de réalisation afin de prévoir la désinfection des espaces et matériels qui n'étaient jusqu'à maintenant pas pris en charge (micro-onde, frigo) et l'utilisation de produits virucides.

L'UNSA-Ferroviaire demande à la Direction de réaliser, en respect du cadre légal, les ICP (Inspections Communes Préalables).

La traçabilité des mesures de nettoyage doit impérativement être établie.

Chaque agent doit totalement débarrasser son bureau lors de sa fin de service afin qu'un nettoyage efficace puisse y être réalisé.

❖ Organisation du travail

Jusqu'au 8 juin, un maximum d'agents continue d'être en télétravail.

La délégation UNSA-Ferroviaire a déjà, à maintes reprises, alerté l'Entreprise sur les conséquences en matière de risques psychosociaux liés à ces nouveaux modes de travail.

Aucune mention n'est reprise dans les Plans de Reprise d'Activité pour anticiper la fin de cette période de confinement. Quelles propositions seront faites aux agents à son issue ? Maintien du dispositif, aménagement ou suppression du télétravail ? Proposition de bilan médical pour prévenir d'éventuels troubles musculo-squelettiques ? Accompagnement psychologique des agents qui pourraient exprimer des angoisses ou pire des phobies à la reprise de l'activité ?

Identifier les facteurs de risques, un suivi fin des conditions de travail pendant la période de confinement pour en établir un REX aurait été indispensable... La Direction ne l'a pas estimé "utile".

Pour les plus grands sites, il est important d'adapter le nombre de salariés présents simultanément afin de respecter la règle de distanciation sociale, d'aménager les horaires ou alterner les accès d'entrée afin d'éviter les interactions et limiter l'utilisation des transports en commun aux heures de pointe.

L'UNSA-Ferroviaire revendique la réalisation d'une étude approfondie pour chaque site afin de préparer le déconfinement :

- **Recensement des agents dont la présence sur site,**
- **Respect des gestes barrières dans les locaux, les réfectoires, les espaces de travail partagés,**

- **Mesure spécifique concernant l'aération et la ventilation des bureaux,**
- **Empêcher les réunions en présentiel de plus de 10 personnes.**

❖ Déplacements/Mobilités des personnels

Les agents étant majoritairement en télétravail n'ont pas à se rendre sur leur lieu de travail. En cas de nécessité, l'agent doit en faire la demande à son manager qui devra lui donner son accord ainsi que lui rappeler les gestes barrières.

❖ Écologie

Lors des présentations du Document Unique (DU) générique, nul n'est fait mention du traitement des déchets.

Un grand nombre d'accessoires jetables (supposés à risques) vont être utilisés : masques, lingettes, mouchoirs en papier, film alimentaire...

Comment gérer ces déchets ?

Dans la corbeille à papier ? Dans le petit sac cartonné ? Nous n'avons pas reçu la réponse à cette question.

L'UNSA-Ferroviaire propose des solutions alternatives afin de contribuer à la réduction des déchets : spray virucide plutôt que lingettes dans la mesure du possible. Des poubelles prévues uniquement pour ces accessoires afin de limiter leur dispersion.

Cette situation sanitaire inédite demande à chacun d'entre nous de s'adapter rapidement à de nouveaux gestes métiers et sanitaires dans un contexte de reprise du travail encore trop flou !

Vos représentants estiment que la reprise est prématurée au vu de la propagation actuelle du virus, nous restons disponibles afin de répondre à vos questions ou inquiétudes concernant votre situation.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Nous continuons d'échanger avec l'entreprise et participerons aux prochaines réunions.

CONTACTS

Audrey GIROD	girod.a@unsa-ferroviaire.org
Thierry DUBREUIL	dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org
Bruno DERUE	derue.b@unsa-ferroviaire.org
Jean-François BOUR	bour.jf@unsa-ferroviaire.org